



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D5 - Patrimoine - Parcours urbain de signalétique patrimoniale - Demande de subvention

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 5 - Patrimoine - Parcours urbain de signalétique patrimoniale - Demande de subvention

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Engagée dans une dynamique de revitalisation et de renforcement de son offre touristique, la Ville de Saint-Jean-d'Angély propose de créer un parcours urbain de signalétique patrimoniale dévoilant ses différents sites d'intérêt.

Constitué de 17 supports en lave émaillée, celui-ci proposera une découverte libre de l'ensemble de la cité, de l'Hôtel de Ville au plan d'eau.

Ces panneaux présenteront des informations concises sur l'histoire des édifices, des places et des lieux phares de la commune. Un plan de ville, dans un premier temps imprimé, à terme numérique, indiquera aux visiteurs l'emplacement des supports.

La réalisation de ce parcours répond à trois sollicitations majeures :

- l'engouement des locaux pour leur patrimoine, en atteste leur participation massive aux Journées européennes du patrimoine, aux visites organisées par l'Office de Tourisme toute l'année et par la Ville dans le cadre du Mois de l'Architecture et du Cadre de Vie en lien avec le CAUE 17 ;
- l'essor du public touristique dont la demande première concerne le plan de ville présentant les principaux monuments de façon commentée (25 % des requêtes reçues par l'Office de Tourisme) ;
- l'accueil à venir d'un public de curistes, dont l'activité première est la randonnée (47 %) et la seconde l'activité culturelle (36 %), et pour lequel le choix du lieu de soins est essentiellement déterminé par le patrimoine.

Par ailleurs, le parcours d'interprétation s'inscrit dans une dynamique générale :

- de démocratisation culturelle et d'accessibilité du patrimoine ;
- de renforcement, par l'adoption d'outils adaptés, de l'identité du territoire et du lien qui unit les Angériens à leur commune ;
- de démarche éco-responsable, Charentes Tourisme Mission Vals de Saintonge s'engageant dans une réduction et une disparition à terme de ses documentations papiers, auxquelles le circuit de signalétique se substituera ;
- de soutien aux savoir-faire d'exception, l'entreprise toulousaine Empreinte sélectionnée pour la réalisation des panneaux étant, grâce aux supports en lave émaillée particulièrement robustes et durables qu'elle confectionne, labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant par le Ministère de l'Économie et l'Institut National des Métiers d'Art.

Pour donner l'envie d'explorer la ville aisément, la simplicité et la brièveté du contenu informatif sera privilégiée (décors en lave émaillée de format 300x450 mm comprenant 160 mots), avec un espace ludique sous forme interrogative « Le saviez-vous ? ». Une traduction anglaise des textes existe et sera proposée sous format dématérialisé. Le graphisme des plaques, en harmonie avec les couleurs de l'emblème historique de Saint-Jean-d'Angély, contribuera à l'embellissement de l'espace public. Le choix des sites et le contenu des textes sont élaborés en lien avec l'Office de Tourisme des Vals de Saintonge.

Ce parcours viendra en complément de quatre visites numériques existantes via l'application Visite Patrimoine Saint-Jean-d'Angély (5^{ème} en nombre de téléchargements sur 16 villes équipées du dispositif en Nouvelle-Aquitaine) et le circuit de géocaching Terra Aventura (12 508 joueurs accueillis entre le 26 juin 2021 et le 30 avril 2022, qui en font l'un des plus fréquentés de la région). Ceux-ci offrent des alternatives intéressantes de découvertes complémentaires, particulièrement pour les familles, mais sont bien moins plébiscitées que les services informationnels traditionnels.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce parcours, d'un montant estimatif de 21 990 € TTC, sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Ville. Dans le cadre du Plan Patrimoine 2020-2026 du Département de la Charente-Maritime, une subvention de 15 % du montant HT, bonifiée de 10 % au titre du Plan Vals de Saintonge, est sollicitée, soit 4 581,25 €.

Le coût estimatif de la création du parcours urbain de signalétique patrimoniale se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Élaboration de la charte graphique	685,00 €	822,00 €
Pupitres, décors en lave émaillée	8 400,00 €	10 080,00 €
Plaques murales, décors en lave émaillée	9 240,00 €	11 088,00 €
Total	18 325,00 €	21 990,00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Montant HT	Taux
Département de la Charente-Maritime : Plan Patrimoine	4 581,25 €	25 %
Autofinancement Ville de Saint-Jean-d'Angély	13 743,75 €	75 %
Coût HT	18 325,00 €	100 %

Les recettes seront inscrites après notification.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création du parcours urbain de signalétique patrimoniale pour un montant de 18 325,00 € HT, soit 21 990,00 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Plan Patrimoine 2020-2026 à hauteur de 4 581,25 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSNIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220630-
2022_06_D5-DE

AR Sous-préfecture le **01 JUIL. 2022**

Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.